

Comité départemental du jeu d'échecs de l'Aube
Règlement intérieur du Championnat de l'Aube Echecs 2024

Article1: Verrières Animation loisirs organise sous l'égide du CDJE de l'Aube le Championnat de l'Aube d'Echecs dans la salle socioculturelle du village de Verrières 10390 les 17 et 18 février 2024.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés A dans la saison en cours dans un club du département de l'Aube

Article2: Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation 62106. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Fide mars 2024

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral.

Les appariements seront effectués 15 minutes avant le début de la ronde afin d'éviter un déplacement inutile pour un joueur absent ou forfait

Article3: Le tournoi s'effectue en 6 rondes sur la cadence 2x60 minutes+30 secondes par coup. **Article 4 :**

Dates et Horaires de jeu :

- **15 février :** 20 heures: fin des inscriptions
- **17 février :** 8 heures 30: Présence des joueurs inscrits et contrôles des licences
- **17 février:** 9 heures : ronde 1 - 13 heures 30 :ronde2 - 16 heures 30 : ronde3
- **18 février:** 9 heures : ronde 4 - 13 heures 30 :ronde5 16 heures 30 : ronde6
- **18 février :** vers 20 heures : fin du tournoi – remise des trophées

Les horaires peuvent être légèrement modifiés en fonction des aléas sous couvert de l'approbation de l'arbitre et ou de l'organisateur

Article5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème: 1 point pour gain, ½pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre- le Buchholz tronqué – Le Kashdan et la Performance

Article6: le tournoi est arbitré par Philippe Guyot, AF0 1

Article 7: Un joueur sera considéré forfait 30 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Tout forfait et tout abandon non justifié sera signalé au Directeur des sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

Article 8 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

Article 9 : les parties seront notées jusqu'à la fin de partie du fait de l'incrément de 30 secondes.

Article 10: Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs et du code éthique de la Fide

Article 11 : Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entraînera la partie perdue pour le fautif.

Une caisse est mise à disposition pour placer les appareils

Article12:

La salle de jeu comprend la zone de jeu et les toilettes

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

S'il arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra ce voir un avertissement: Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi.

Analyse interdite dans la salle sans l'accord de l'arbitre : une salle est mise à disposition à partir du 17 février 12 heures

Il est demandé aux joueurs de respecter le matériel et l'environnement mis à disposition par la commune de Verrières : toute dégradation entrainera l'exclusion du tournoi

Article13:A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article14 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

Article 15 : Aucun Bye ne sera accordé.

Article 16 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les personnes présentes non joueurs.

Article 17 : Dans le cadre de la situation pandémique liée au Covid, un protocole sanitaire conforme aux recommandations du ministère de la santé peut être établi. Une solution hydro alcoolique est mise à disposition.

Le non-respect des règles sanitaires par un joueur entraine son exclusion du tournoi immédiatement

Article 18 : La participation au championnat de l'Aube 2024 qui se déroule à Verrières implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre
Philippe Guyot

L'organisateur
CDJE Aube